

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26341594

Déposé
30-06-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0841533891

Nom(en entier) : **TRAKKS**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Chaussée de Waterloo 1165 bte b
1180 Uccle**Objet de l'acte :** DEMISSIONS, NOMINATIONS, ASSEMBLEE GENERALE,
STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), ANNEE COMPTABLE, COMPTES ANNUELS

Ce jour, le vingt-neuf juin deux mille vingt-six.

(...)

Devant **Peter VAN MELKEBEKE, notaire à Bruxelles (premier canton)**, exerçant sa fonction dans la société "BERQUIN NOTAIRES", dont le siège est situé à 1000 Bruxelles, Avenue Lloyd George 11, **S'EST REUNIE**

L'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "TRAKKS", ayant son siège à 1180 Uccle, Chaussée de Waterloo 1165 Boîte b, ci-après dénommée la "Société".

(...)

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION: Modification de l'article 9 des statuts.

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts concernant la cession d'actions de la Société en la remplaçant par :

« Les cessions ou transmissions d'actions entre vifs ou pour cause de mort sont soumises à des restrictions figurant dans une convention d'actionnaires conclue le 29 juin 2026, telle que modifiée ultérieurement le cas échéant. »

DEUXIEME RESOLUTION: Modification de l'exercice social.

L'assemblée décide de modifier l'exercice social afin de le faire commencer le 1er avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

L'assemblée décide par conséquent de modifier la première phrase de l'article 20 des statuts par le texte suivant :

"L'exercice social commence le 1er avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante."

TROISIEME RESOLUTION: Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire, laquelle se tiendra dorénavant le deuxième jeudi du mois septembre à 11 heures.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 15 des statuts par le texte suivant :

"L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement le deuxième jeudi du mois de septembre à 11 heures."

QUATRIEME RESOLUTION: Dispositions transitoires.

L'assemblée décide que l'exercice social en cours, qui a commencé le 1er janvier 2026, se terminera le 31 mars 2027.

L'assemblée décide que l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2027 se tiendra le deuxième jeudi du mois de septembre 2027 à 11 heures.

CINQUIÈME RESOLUTION: Démission et nomination des administrateurs.

L'assemblée prend acte et accepte la démission de l'administrateur suivant :

- La société à responsabilité limitée « **LIGHTSHAPE** », siégeant à 1180 Uccle, Avenue Latérale 33, ayant comme numéro d'entreprise 0888.967.386, est représentée par Monsieur

THOMAS Christophe, prénommé.

L'assemblée décide de donner une décharge provisoire à cet administrateur de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

Les actionnaires seront appelés à se prononcer sur la décharge à donner à cet administrateur pour l'exercice de son mandat, à l'occasion de la prochaine assemblée générale ordinaire.

L'assemblée la remercie pour les services rendus à la Société. L'assemblée décide de nommer, avec effet à compter d'aujourd'hui et pour une durée indéterminée, la personne suivante en tant qu'administrateur de la Société :

La société par actions simplifiée de droit français "**I-RUN SAS**", ayant son siège à 31130 Balma, 6 Avenue Georges Pompidou - 7 rue Louis Renault - le Colombo (France), ayant comme numéro d'entreprise bis belge 1039.164.760, est représentée par Monsieur VIAL Emmanuel Philippe, né à Albertville (France), le 13 août 1968.

Son mandat sera non rémunéré. La Société déclare que l'administrateur n'est soumis à aucune interdiction d'exercer la fonction d'administrateur.

SIXIÈME RESOLUTION: Procuration pour la coordination.

(...)

SEPTIÈME RESOLUTION: Pouvoirs à l'organe d'administration.

(...)

DECISIONS DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE DU 29 JUIN 2026

(...)

Nomination de deux personnes déléguées à la gestion journalière

DECIDE de confier la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion à :

(a) Monsieur Christophe Thomas ; et

(b) Madame Alexandra Hannick.

Monsieur Christophe Thomas et Madame Alexandra Hannick porteront chacun le titre de " personne déléguée à la gestion journalière ".

Ces mandats d'une durée indéterminée prennent effet à compter de ce jour.

Ils seront exercés à titre gratuit.

Les pouvoirs de gestion journalière de la société et de représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion seront exercés individuellement par les personnes précitées.

Monsieur Christophe Thomas, ici présent, accepte ce mandat et déclare que rien ne s'oppose à cette acceptation.

Madame Alexandra Hannick, ici présente, accepte ce mandat et déclare que rien ne s'oppose à cette acceptation.

(...)

POUR EXTRAIT CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, les décisions de l'administrateur unique du 29 juin 2026, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Peter VAN MELKEBEKE

Notaire